CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront faire leur abonnement devront en donner avis au Bureau du Journal, une semaine avant le même délai ou abonnement ne sera arrêté.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion et quatre-vingts centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artistes d'opera, les personnes tenant magasine de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agens pour navires, l'entrepreneur de voyage ou des maisons de commerce faisant la commission, 200. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de théâtre &c. &c., doivent payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 81 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui seront insérées à la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que vente à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, navires sortis, égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les annonces de la poste ne seront payés la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AVIS ANNONCE de délitte sera publié, le moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, feront payer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, quatre $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

CITY-HOTEL.

Encouragement des voyageurs et du Commerce

LE MUE Gil Shall, ont le plaisir d'annoncer à ses amis et au public que cette maison, si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, a été ouverte merredi, 14 du courant, pour recevoir la bonne société.

Le commerce de faire réparer en entier cette maison a été remarqué partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute reputation qu'a acquis cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée, de 14 courant, à laquelle le public est generalement invité. 13 nov—1m

SIROP ANTIGOUTTEUX DE BOUBEE—Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommé le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans à la place de MM. Lafaste & Brulatour.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes, ici même on pourrait en obtenir d'une foule de personnes bien connues, qui se réjouissent chaque jour d'avoir trouvé un autre moyen de guérir, en dehors du plus supérieur qu'un remède dont une seule dose porte immédiatement, chez l'homme le plus ancien et le plus atteint de ces cruelles maladies, goutte et rhumatisme et le tout à moins de vaquer à ses affaires, sans cet continuant le traitement dans un cas ancien, les attaques ne se reproduisent que fort rarement, et avec beaucoup moins d'intensité, elles n'ont même pas lieu quand on prend la dose à temps dans les cas nouveaux et plus récents, le traitement régulier obtient guérison complète 15 nov A. A PEYCHAUD, No 182, Chartres.

VIS—Mlle. JUETTE, rue Toulouse, No. 51, vient de recevoir par le navire Zanaja, de Nantes, 50 paniers Guignolet véritablement d'Angers ter qte 6 caisses de 160 bouteilles petits pots chaque,

1 do Oeufs de pâtes alimentaires.
1 do 100 boîtes truffes naturelles.
6 do Sardines à l'huile, G. & P.
6 do Praines et cerises.
6 do Brosses et balais 9 nov—1m

SUCRE—54 boucaus de beau sucre, en débarquement et de la qualité Créole; au bas de la rue St. Louis et à vendre par BARTHET & Co. 15 nov 30, rue Toulouse.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans.—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime

JAMES H CALDWELL, 14 nov—1y Président.

H & W ANDERSON
Nos. 82 & 84, RUE TCHOUPITOULAS
Exportateurs directs de toutes descriptions de Vins, Liqueurs et Epiceries étrangères
25 nov NELLE. ORLEANS.

UNE BELLE CHEVELURE.

Tout tous les ornements, celui qui porte le mieux la figure humaine. Combien en la pendant, la rendent charmante et augmentent du beau d'un visage gracieux! Quels charmes ajoutent au grand nombre d'une la source dans la crainte de ne pouvoir trouver aux sarcasmes de long cou et de la vie de ces jeunes et aimables victimes de la solitude. Enfin la perte même de la fortune compliquée les cours généreux d'une jeunesse artistique et fertile en ressources. Tous ces maux, le BAUME DE COLUMBIA DOLIBER arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans leur état. Il fait croître sur les jeunes et les blanches à cheveux de grisonner, et leur rendent la souplesse, les lustre et boucles gracieuses. Le grand nombre de témoignages des personnes respectables que produisent les propriétaires de cet incomparable et du *Baume de Vénus*.

Extrait de la Liste surtout 6$

Mr. Robert Walton exerce de Philadelphie a cet article de haute réputation des mesdeurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage de Baume de Columbia, décrit par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les faisait naître leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section St-Gregg, No 96, Sa rue Nord.
John P Indelice—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey—213 Spruce st
Hugh Martin—243 South 7th st.
John Gord Sr—113 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui paraissent jeunes peuvent maintenant se procurer chaque jour de nouvelles qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut se trouver dans l'opinion du public, quand on sait que les hommes respectables passent la cinquantaine et que leurs autres ont passé la trentaine.

Du Marre de la ville de Philadelphie, Etat de la Pays Virginie.

Le Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie que les présentes que je connais très bien Messieurs Hugh Martin, John S Furey et Hugh Macarty, dont le nom a été apposé au certificat ci-dessus, sont de hommes respectables et de bonnes mœurs et que leur entière foi peut être donnée leur certificat. Vérité de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille a une véritable aune couverture sulfondée, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

Vendu en gros et en détail, par Comstock & Co agens agents pour l'Amérique et Fletcher St, près Maiden Lane une porte au dessous de Pearl st, New York, et par non plusieurs pharmaciens dans les villes de l'Union. Aussi par Simmons Hall & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, Chartres 2 nov—1an

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE

SE SAUT absenté de chez son maître, dimanche, le 25 courant, dans l'après midi, le nommé Ritre RUBENS, d'un teint un peu rougeâtre taille 5 pieds 4 pouces charpentier et menuisier son état, et propre à faire un peu de tout avec le service domestique, cocher, etc. Il est âgé de 27 ans et était vêtu, lorsqu'il s'absenta, d'une veste de coutil marron, d'un pantalon à carreaux et d'un chapeau noir. Ses cheveux sont très crépus et il porte de cicatrices sur l'estomac. Il se prétente bien et parle anglais et très doux. L'anglais et le français lui sont également familiers.

Les capitaines de bateaux et de navires sont prévenus de ne point louer ni recevoir à leur bord cet esclave. La récompense ci-dessus sera allouée à quiconque le ramènera une des geôles de cette paroisse ou de cet état, ou pourra donner quelques renseignements à son égard dans ce dernier cas on s'adressera au soussigné rue Feuille 29 nov—1y

$5 DE RECOMPENSE—Partie marronne depuis trois semaines, la negresse MATHILDE, âgée de 15 ans, d'environ cinq pieds de hauteur, complexion maigre parlant anglais et français d'origine anglaise et s'appelant à Mon... Bagereau Elle a une cicatrice au milieu du front. Lors son départ elle avait un robe rose à fleurs blanches et pardessus une robe de flanelle rouge qui s'appelait et au bas du cou. Ladite récompense sera donnée à la personne qui la ramènera chez Mme ..., sa maîtresse rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. On doit que la dite negresse se tient à la rue de Lafayette. 29 nov—1y

$200 DE RECOMPENSE pour l'arrestation de mon domestique WILLIAM, marron depuis le 5 d'août; il est excessivement intelligent et très malin, s'habillant très bien, âgé d'environ 25 ans; taille de cinq pieds quatre à six pouces peau rougeâtre, jolis cheveux, taille fine. Le dit ... a travaillé long temps à l'Hotel de l'Amerique du Nord. Il est à supposer qu'il cherchera à s'embarquer sur la Mobile. Deux cents piastres seront données pour son arrestation hors de l'Etat et cent s'il est pris dans l'Etat.

Pirouse St-Bernard, 4 milles de la ville
24 nov—6, 9js NEUVILLE BIENVENU

$50 NUITS à la grille de la paroisse de Jefferson, un nègre normand William, et appartenant à M. Fiona, demeurant auxlieu. La taille d'un nègre ; et d'environ cinquante ans, grêlé et d'un noir peu foncé. Le propriétaire vaud à bien le retirer en se le informant à la ... 29 sept—3m M. J. GARCIA—shéri

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à lire la France en 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts sous huitaine, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue des Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, ou rue Ste-Anne, No 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue des Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encouragement St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre	$75
Demi pension par mois	12
Externat par mois	9

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 8 nov—6m.

ACADEMIE DE DANSE
NOUVELLE METHODE

J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacre-Cœur et dans les colléges de Baton-Rouge et Jefferson, l'honneur de prévenir les parents et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefoy, No 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs au prix de 5$par mois, payables d'avance. Les leçons particulières au prix de 5$ par jour pour deux cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, encaisseur St. Louis et passage de la Bourse. 14 nov à ...

ECRITURE *Courante et Ronde* enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DORIBIAN, l'encouragement des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accorde dans diverses sortes des Etats-Unis, à leur méthode d'enseigner et les nombreuses applications qu'les reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile; et leur intention est d'offrir plus de facilité pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencés dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et élégantes; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

Un enseigne aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hieroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner un caractère plus distingué et ferme.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne les permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une classe de nuit qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préfèrent pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de manière plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

☞ La science de la "Calligraphie de Dolbear" à vingt-huit leçons et des exercices journaliers, pour les élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue des Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encouragement St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre	$75
Demi pension par mois	12
Externat par mois	9

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 8 nov—6m.

ACADEMIE DE DANSE
NOUVELLE METHODE

J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacre-Cœur et dans les colléges de Baton-Rouge et Jefferson, l'honneur de prévenir les parents et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefoy, No 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs au prix de 5$par mois, payables d'avance. Les leçons particulières au prix de 5$ par jour pour deux cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, encaisseur St. Louis et passage de la Bourse. 14 nov à ...

ECRITURE *Courante et Ronde* enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DORIBIAN, l'encouragement des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accorde dans diverses sortes des Etats-Unis, à leur méthode d'enseigner et les nombreuses applications qu'les reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile; et leur intention est d'offrir plus de facilité pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencés dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et élégantes; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

Un enseigne aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hieroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner un caractère plus distingué et ferme.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne les permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une classe de nuit qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préfèrent pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de manière plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

☞ La science de la "Calligraphie de Dolbear" à vingt-huit leçons et des exercices journaliers, pour les élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue des Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feue Claire Rochon, décédée veuve de Thomas Doggett—Vente par le Régister des Testaments—Le mardi, 18 décembre 1838, en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838 par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivants, savoir

Kitty, négresse américaine, âgée d'environ trente ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ neuf ans

Aussi. Une négresse nommée Deky, âgée environ 50 ans. Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
15 nov Régister des Testaments.

SUCCESSION de feu le Dr. John P. C. McMahon—Vente par le Régister des Testaments—Le mercredi, 19 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, pour compte de la susdite succession, une négresse esclave nommée Lethé, d'environ 30 ans, domestique de maison et bonne blanchisseuse, bien constituée et bien portante, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: Moitié comptant et moitié à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.
N B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, parlevant T. Seghers, not pub. 15 nov

SUCCESSION DE FEU JEAN BAPTISTE MODESTE LEFEBVRE—Vente par le Régister des Testaments—Le mercredi, 5 décembre 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau, encaisseur des rues Condé et Ste Anne, quelques meubles de maison et autres effets, dépendant de la susdite succession.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
23 nov Rég des Testaments.

SUCCESSION DE RIEFFEL—Vente par le Régister des Testaments—Le jeudi, 13 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 octobre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feue dame Marie, Rose Cécile Boissière, décédée épouse de M. Auguste Rieffel, un terrain au faubourg Marigny, faisant partie du terrain No deux cent cinquante trois, mesurant vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions: six douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
10 nov Régister des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, parlevant T. Seghers, not pub.

SUCCESSION de feue dame Elizabeth Moutonnier, décédée veuve de Charles Milon—Vente par le Régister des Testaments—Le samedi 22 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 8 et signé le 13 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession,

Une négresse créole esclave, nommée ALINE, âgée d'environ vingt cinq ans, sachant un peu de tout.

Conditions—$300 comptant, et le reste à six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur la susdite esclave jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS
20 nov Register des Testaments.

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER—Vente par le Régister des Testaments.—Le lundi, dix-sept décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession,

Un LOT DE TERRE situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain No. 243, du plan du dit faubourg, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue du Craps, entre les rues de l'Union et des Champs, sur 180 pieds de profondeur.

Conditions: La somme de $1117 avec 5 pour cent l'an du 20 mars dernier et $2 50 cents frais de protêt, payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les billets porteront dix pour cent d'intérêt, s'ils n'étaient pas ouellement payés à leur échéance.

TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St Tammany, (aussi Bloc et figures sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Le Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, la première desquelles portions de terre est et borne par le rue Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Theatur, et est composée des lots Nos. 29 à 42, inclusivement, la seconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaudreuille et l'avenue des Florides, et est composée des lots Nos. 43 à 56 inclusivement, et la troisième est bornée par les rues des Florides, Decatur, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 67 inclusivement.

Conditions $1666 66 avec 5 pour cent d'intérêt du 15 mars dernier et $3 frais de protêt payables comptant, balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.

3. DIX AUTRES PORTIONS OU LOTS DE TERRE situés à Mandeville, dans la paroisse St Tammany (aussi Bloc et figures sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Louis Bringier le 2 juillet 1834, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, savoir:

Cinq lots designés par les Nos. 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Monroe, Decatur et Cauderone et le chemin public, de soixante pieds de large faisant partie au lac, une partie de la surface de ces lots de terre est occupée par les eaux de ce lac et cette eau faisant figure au dit plan et est couverte par les eaux de ce lac et cette eau faisant figure au dit plan et est couverte par les eaux de ce lac, mesurant, bottes, chaussures, bottes, chemises, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

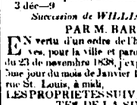

L'étoile d'honorable A. M. Rochas, juge de la Cour assistée, en 21 octobre 1838. P. LE BLANC,
20 nov—3 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—22 novembre 1838—No 11,264—*Richard O. Pritchard* contre *ses créanciers* (Pour un attermoiement.) Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de Richard O. Pritchard s'assemblent en l'étude de Felix Grima, notaire public, le mercredi 5 décembre 1838, afin de délibérer sur les affaires, et la demande du dit insolvable, pour un attermoiement. Et en même temps, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit Richard O. Pritchard seront suspendues.

Par ordre de la Cour
Nlle Orléans, ce 22 novembre 1838.
21 nov—3 jrs ARM PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—22 novembre 1838—No. 11,265—*George W. Pritchard* contre *ses créanciers et les créanciers de G. W. Pritchard* (Pour un attermoiement). Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de Geo. W. Pritchard et Geo W. Pritchard et Co s'assemblent en l'étude de Felix Grima, notaire public, mercredi, le 5 de décembre 1838, afin de délibérer sur la demande du pétitionnaire, pour un attermoiement, et les affaires desdits insolvables. En même temps, toutes poursuites contre la personne et les biens de Geo W. Pritchard sont suspendues.

Par ordre de la Cour
Nouvelle-Orléans, ce 22 novembre 1838.
22 nov—3 jrs ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—George Kline requiert ses créanciers—Les créanciers de George Kline sont par le présent notifiés de se présenter en pleine cour, le lundi 3 décembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles ils ne doivent n'autant pas droit au bénéfice des lois passées pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Par ordre de la Cour

Ce 14 novembre 1838
16 nov—4jrs P. LEBLANC, Deputé Greffier.

EN LA COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Dans l'affaire de la succession de feu Thomas C. Cash.—Il est ordonné qu'en assemblée des créanciers de la succession de feu Thomas C. Cash, tout convoquée et tenue par devant le sieur F. Grima, notaire public, le 20 du mois d'octobre dernier 1838, et l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur les conditions auxquelles les biens-fonds et autre propriété dépendant de la dite succession seront vendus, et il est de plus ordonné, que le sieur Charles Watts soit nommé pour représenter les créanciers absents du défunt

Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1838.
(Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme à l'original
F. GRIMA, Notaire.
7 nov Deputé Régister des Testaments

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse. Et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon Charles Maurian juge—24 novembre 1838—No 9756—François Michel contre sa créancier—Sur lecture et enregistrement du tableau de répartition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que tous ceux qui y sont intéressés, aient à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau ne sera pas homologué, les fonds distribués, conformément, et le susdit décharge

Les opposants seront connus le jour de la vente.

27 nov—8jrs

L'ATI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, telle que manteaux, habits et redingotes, bleus, peau marbrée, pardessus, redingotes à la Polonaise, pantalons, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de toutes formes, petits colis, cravats, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en drap, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets et chemisettes qui y trouvent les apportenances et dépendances y appartenant d'une manière quelconque.

L'étoile d'honorable A. M. Rochas, juge de la Cour assistée, en 21 octobre 1838. P. LE BLANC,
20 nov—3 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—22 novembre 1838—No 11,264—*Richard O. Pritchard* contre *ses créanciers* (Pour un attermoiement.) Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de Richard O. Pritchard s'assemblent en l'étude de Felix Grima, notaire public, le mercredi 5 décembre 1838, afin de délibérer sur les affaires, et la demande du dit insolvable, pour un attermoiement. Et en même temps, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit Richard O. Pritchard seront suspendues.

Par ordre de la Cour
Nlle Orléans, ce 22 novembre 1838.
21 nov—3 jrs ARM PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—22 novembre 1838—No. 11,265—*George W. Pritchard* contre *ses créanciers et les créanciers de G. W. Pritchard* (Pour un attermoiement). Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de Geo. W. Pritchard et Geo W. Pritchard et Co s'assemblent en l'étude de Felix Grima, notaire public, mercredi, le 5 de décembre 1838, afin de délibérer sur la demande du pétitionnaire, pour un attermoiement, et les affaires desdits insolvables. En même temps, toutes poursuites contre la personne et les biens de Geo W. Pritchard sont suspendues.

Par ordre de la Cour
Nouvelle-Orléans, ce 22 novembre 1838.
21 nov—3 jrs ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—George Kline requiert ses créanciers—Les créanciers de George Kline sont par le présent notifiés de se présenter en pleine cour, le lundi 3 décembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles ils ne doivent n'autant pas droit au bénéfice des lois passées pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Par ordre de la Cour

Ce 14 novembre 1838
16 nov—4jrs P. LEBLANC, Deputé Greffier.

EN LA COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Dans l'affaire de la succession de feu Thomas C. Cash.—Il est ordonné qu'en assemblée des créanciers de la succession de feu Thomas C. Cash, tout convoquée et tenue par devant le sieur F. Grima, notaire public, le 20 du mois d'octobre dernier 1838, et l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur les conditions auxquelles les biens-fonds et autre propriété dépendant de la dite succession seront vendus, et il est de plus ordonné, que le sieur Charles Watts soit nommé pour représenter les créanciers absents du défunt

Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1838.
(Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme à l'original
F. GRIMA, Notaire.
7 nov Deputé Régister des Testaments

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse. Et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon Charles Maurian juge—24 novembre 1838—No 9756—François Michel contre sa créancier—Sur lecture et enregistrement du tableau de répartition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que tous ceux qui y sont intéressés, aient à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau ne sera pas homologué, les fonds distribués, conformément, et le susdit décharge

Les opposants seront connus le jour de la vente.

27 nov—8jrs

L'ATI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, telle que manteaux, habits et redingotes, bleus, peau marbrée, pardessus, redingotes à la Polonaise, pantalons, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de toutes formes, petits colis, cravats, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en drap, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets et chemisettes qui y trouvent les apportenances et dépendances y appartenant d'une manière quelconque.

ARTICLES POUR DAMES

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins *Florentins, doubles et simples, mantelets, pardessus, redingotes, douillettes, blanches et noires, fichures de dentelles, pardessus, mantelets et bandes, colls, robes, manchons, pelisses, bonnets, bandes, ceintures, mouchoirs, bandes, satin et en drap, cachemires, flanelles, ombrelles, Tabiet et autres de divers genres, gants de chevreux et gants de soie en filet, blanchets, omnibus, chemises, cravates, colls, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.*

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps anglais de diverses nuances, draps noirs et couleurs, Casimirs, Satins, cachemires en tous genres pour pantalons, doubles à gilets, serge, velours, cordon nets et généralement tout ce qui concerne l'article de la tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de ruyerie.

L'ouverture du magasin aura lieu jeudi prochain.

VOIR DEVAUX.
6 nov—1m 73, rue Royale.

A VENDRE par J. A. L. Gérard, No 72 Vieille Levée, 500 caisses sulfate de quinine (once française) par Pelletier, Delondre et Levallant. 10 nov 1y

A VIS—La DOUTUNAIN, ancient nom du tram, Passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti. 17 oct—3jr

NOUVEL ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE. Louis Mith, informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par le dernier arrivage des montres de Lepine pour homme et pour femme; montres en argent, Patent Lever; petite crayons en or, cadres pour miniature, épingletes en miniature, lunettes en or, lunettes fines, en acier et en verre bleus, pendant d'oreilles, bagues, boucles d'oreilles, chaînes de sureté, cœurs fine de Regers, dés en or et en argent, chaînes de montres en acier, et une variété d'autres articles qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des conditions avantageuses, au no 81, rue de Chartres.